



Aux organes de presse

Luxembourg, le 22 mai 2019

Communiqué de presse

Objet : dénonciation du futur changement d'affectation de Monsieur Christian SCHLECK, Président du SPAL, sur base de son activisme syndical

En date du 13 mai 2019, précisément une demi-heure avant le début de l'assemblée générale annuelle du Syndicat Professionnel de l'Armée Luxembourgeoise, son Président, Monsieur Christian SCHLECK, s'est vu convoquer à un entretien aux fins de « *discuter au sujet de son avenir* [au sein de l'armée luxembourgeoise]».

Cet entretien a eu lieu en date du 15 mai 2019. Lors de cet entretien on a fait comprendre oralement et même par voie écrite au Président du SPAL que son activisme syndical posait problème pour l'exécution de la tâche à laquelle il était affectée actuellement (à savoir : les relations de presse, la publicité et l'image de l'armée, ainsi que la publicité relative au recrutement).

A noter, que le Président du SPAL est lui-même à l'initiative de la création du Bureau d'information de l'Armée.

A toutes fins utiles, il faut dire que la motivation soumise au Président du SPAL pour justifier son futur changement d'affectation – qui semblait déjà chose décidée et certaine – incluait un nombre de reproches voilés et généraux (afin d'empêcher toute contestation éventuelle) dans le chef de Monsieur SCHLECK, d'une part, pour lui faire comprendre qu'on n'appréciait pas ses initiatives dans le cadre de l'exécution de son travail et d'autre part, afin de ne pas devoir motiver le changement d'affectation uniquement à travers son activisme syndical.

Ce *modus operandi* mis au jour à l'égard du Président du SPAL est évidemment complètement inadmissible.

D'abord, il y a eu une tentative évidente de déstabilisation avant l'assemblée générale ordinaire annuelle du SPAL, et ensuite Monsieur SCHLECK s'est vu informer du fait qu'il

devra subir un changement d'affectation sur base de l'exercice de son activité syndicale et plus généralement à cause de son engagement syndical.

Le SPFP condamne cette façon de faire au plus haut degré et soutiendra le Président du SPAL avec tous les moyens à sa disposition dans cette situation totalement inadmissible et inacceptable.

Au cas où ce changement d'affectation devait intervenir, il s'agirait d'une grave entrave à la liberté syndicale dans la fonction publique. Ceci ne peut en aucun cas être admis.

S'agissant d'une atteinte au principe de la liberté syndicale d'une telle ampleur, le SPFP a informé le CGFP de ces faits et celui-ci a également exprimé son entier et fort soutien à l'égard de Monsieur Christian SCHLECK face à cette situation.

Il est évident qu'il est de la mission du CGFP de défendre cette grave atteinte au principe fondamental de la liberté syndicale dans la fonction publique et de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

Au nom du SPFP

Pour le Conseil d'administration SPFP

-signé-

Pascal RICQUIER
President SPFP